



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la maladie de Lyme

Question écrite n° 4982

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la maladie de Lyme. Cette maladie est en plein développement dans l'hémisphère nord, de telle sorte qu'elle est devenue la maladie vectorielle transmise à l'homme la plus fréquente. C'est une maladie difficile à appréhender car elle se caractérise par un grand nombre de symptômes. Cela conduit à de nombreux diagnostics erronés. Ce diagnostic est d'autant plus difficile à établir que des tests classiques, réalisés sur un même patient mais dans des laboratoires et régions différents, ne donnent pas toujours le même résultat. Certains tests ne détectent pas la contamination à la bactérie quand l'Institut Pasteur estime entre 12 000 et 15 000 par an le nombre de nouveaux cas de malades de Lyme. Si elle est détectée rapidement, la maladie de Lyme peut être traitée efficacement. À l'inverse, elle peut évoluer vers des formes graves. Elle peut devenir chronique, allant jusqu'à atteindre le système nerveux et les articulations, et rendre les personnes invalides. Un test de référence mis au point aux États-Unis détecte trois espèces de *Borrelia* sur les vingt aujourd'hui recensées. Il nécessite d'être amélioré. Toutefois, les médecins français ont l'interdiction de mener toute investigation complémentaire aux fins de découverte de la maladie chez les patients. Si des outils de prévention ont été mis en place par les ARS, ils ne sont pas suffisants. Elle attire son attention sur la nécessité d'agir sur le plan normatif et lui demande si le Gouvernement envisage de se saisir de cette problématique sanitaire en mettant notamment en œuvre un grand plan d'action pour lutter contre la maladie de Lyme.

Texte de la réponse

Depuis janvier 2017, le ministère chargé de la santé a mis en place un plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres pathogènes transmissibles par les tiques. Ce plan a pour objectifs de renforcer la prévention, d'améliorer et d'uniformiser la prise en charge des patients. Ainsi, de nombreuses actions ont été initiées par la direction générale de la santé pour améliorer l'information des professionnels de santé et du grand public : des documents d'information sur la maladie de Lyme et les modes de prévention destinés au grand public et un autre plus spécifiquement pour les enfants, des panneaux d'information à l'orée des forêts domaniales (2 000 panneaux installés par l'Office national des forêts), des spots radio et enfin une application pour signaler les piqûres de tiques. Dans le cadre de ce plan, la direction générale de la santé a saisi la Haute autorité de santé (HAS) afin d'optimiser et d'harmoniser la prise en charge et le suivi de la maladie sur l'ensemble du territoire. À partir d'une approche globale, entomologique et environnementale, ces travaux s'appuient sur les données scientifiques disponibles et les protocoles existants. Les travaux pour l'élaboration d'un protocole national de diagnostic et de soins seront rendus au cours de l'année 2018. Le ministère des solidarités et de la santé et les agences sanitaires sont engagés pour une pleine reconnaissance de la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques et pour une prise en charge efficace de tous les patients.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4982

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 754

Réponse publiée au JO le : [22 mai 2018](#), page 4288